

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 27
présents : 14
votants : 21

L'an deux mille vingt-deux
le : jeudi 24 novembre à 19 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER-DE-THIEY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie,
sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA.
Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 18 novembre 2022



PRESENTS : M. Jean-Marc DELIA (Maire), M. Jean-Marie TORTAROLO (Premier Adjoint au Maire), Mme Pauline LAUNAY, Mme Nicole BRUNN ROSSO, M. Gilles DUDOUIT, Mme Florence PORTA, Mme Sabine FRANZE (Adjoints au Maire), Mme Françoise BOUTONNET, Mme Sabine MANDREA, M. Michel JOY, Mme Federica BECOT, M. Florian TURTAUT, M. Clément REVERTE, Mme Coraline LADAN (Conseillers Municipaux)

ABSENTS EXCUSES : M. Frédéric GIRARDIN, M. Pierre COURRON, M. Benjamin RESTUCCIA, Madame Séverine RAP, Mme Jessica REMPENAU, X,

ABSENTS : Mme Céline GIORDANO

PROCURATIONS : M. Jean-Bernard DI FRAJA à M. Jean-Marie TORTAROLO, M. Pierre DEOUS à Mme Pauline LAUNAY, M. David COPPINI à Mme Florence PORTA, Mme Laurene GIRAUDO à M. Florian TURTAUT, M. André FUNEL à M. Clément REVERTE, M. René RICOLFI à M. Jean-Marc DELIA, Mme Claire SIMONIN à M. Gilles DUDOUIT

SECRETAIRE : Mme Pauline LAUNAY

Ordre du jour du Conseil Municipal

Compte rendu de la séance du 9 novembre 2022

Délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire – Décisions

FINANCES :

1. Décision modificative n° 4 – Budget Principal

INFORMATION :

Monsieur le Maire ouvre le Conseil Municipal à 20 heures
Le compte-rendu du 9 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

2022.24.11-01 DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, l'article L. 1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération municipale n° 2022.07.04-10 du 7 avril 2022 adoptant le budget primitif 2022 pour la commune,

Vu la délibération municipale n° 2022.05.07-01 du 5 juillet 2022 adoptant la décision modificative n° 1 pour la commune,

Vu la délibération municipale n° 2022.28.09-01 du 28 septembre 2022 adoptant la décision modificative n° 2 pour la commune,

Vu la délibération municipale n° 2022.09.11-03 du 9 novembre 2022 adoptant la décision modificative n° 3 pour la commune,

Considérant les ajustements nécessaires au fonctionnement du service,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le budget en cours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la décision modificative n° 4, telle que ci-dessous présentée ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents y afférents.

FONCTIONNEMENT					
Chapitre / Article / Fonction	DEPENSES	Montant	Chapitre / Article / Fonction	RECETTES	Montant
Chapitre 65 réel	Autres charges de gestion courante Autres contributions : + 1 300,00 € * 65568 / 020 (adm) : + 1 300,00 €	+ 1 300,00 €	73223 / 020 Chap.73 réel	DMTO - Droits de mutation	+ 1 300,00 €
	TOTAL	+ 1 300,00 €		TOTAL	+ 1 300,00 €

INVESTISSEMENT					
Chapitre / Article / Fonction	DEPENSES	Montant	Chapitre / Article / Fonction	RECETTES	Montant
Opération 0043 réel	PLU : - 9 300,00 € * 202 / 020 (adm) : - 9 300,00 €	- 9 300,00 €	Chapitre 10 réel	Taxe d'aménagement : * 10226 / 020 (adm) : + 11 197,00 €	+ 11 197,00 €
Opération 1002 réel	Voirie communale <u>Installations, mat.et out.tech : + 3 968,00 €</u> * 2315 / 845 (voi) : + 3 968,00 € <u>Installations de voirie : + 923,00 €</u> * 2152 / 845 (voi) : + 923,00 €	+ 4 891,00 €			
Opération 1003 réel	Achats équipements <u>Autres installations, mat. : + 4 015,00 €</u> * 2158 / 020 (tec) : + 4 015,00 € <u>Matériel informatique scolaire : + 15 336,00 €</u> * 21831 / 213 (ef) : + 7 272,00 € * 21831 / 213 (col) : + 8 064,00 € <u>Autres mat. de bureau et mob. : - 3 000,00 €</u> * 21848 / 213 / (adm) : - 3 000,00 € <u>Matériel de téléphonie : + 1,00 €</u> * 2185 / 11 (pr) : + 1,00 € <u>Autres : - 746,00 €</u> * 2188 / 020 (tec) : - 746,00 €	+ 15 606,00 €			
	TOTAL	+ 11 197,00 €		TOTAL	+ 11 197,00 €

Fin de la séance : 20 heures 5 minutes.

Publication sur le site internet, le

La Secrétaire,
Pauline LAUNAY



Le Maire,
Jean-Marc DELIA

